

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Assurances - Société par actions
75155 Paris Cedex 01

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET D'IDEANT
n° AP556260

MEDIA INMO
124 RUE LOUIS BAUDIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'éligibilité de Responsabilité Civile

Paris, le 15 décembre 2020

Generali certifie atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP556266 garantit :

MEDIA INMO
124 RUE LOUIS BAUDIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile professionnelle, au cours du exercice de son activité professionnelle.

Notes de Remarquement et d'Information, Droit de préemption, Certificats de conformité pour l'alignement Hygiène/Santé, Numéologique, Conformité Extérieure, Not CPPIERS, ICPE

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS-LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avec limitation	
Tous dommages contractuels	16 500 000 EUR par sinistre
Droits :	
* Tous dommages résultant de la faute mesurable de l'employeur / exercice ou l'exercice d'activités professionnelles	2 000 000 EUR par annexe dépendance ou/et/ou le nombre de salariés
* Dommages contractuels et non contractuels : 10%	9 000 000 EUR par sinistre
* Dommages immatériels non contractuels	700 000 EUR par sinistre
* Ateliers accidentaux à l'environnement ou à la non assurée. - 0,10% du chiffre d'affaires	750 000 EUR par annexe d'assurance

MEDIA INMO

17-2



Generali Générali France S.A. siège social 92-94 Rue des Frères Lumière 92100 Boulogne-Billancourt
Générali France S.A. siège social 10 Avenue Charles de Gaulle 92800 Puteaux - Bureau principal 1200 Avenue de la Porte de Versailles - 92190 La Défense
Société anonyme - RCS Nanterre 315 175 766
Société appartenant au Groupe Generali. Toute la responsabilité des risques reste réservée aux clients.

Annexes

Assiette d'assurance



Assiette d'assurance N°AF569256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Transaction entre Professionnels	
Tous dommages corporels, matériels et immobiliers confondus et tiers concernés	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dom.	
- Dommages corporels non volontaires	3 000 000 EUR par année d'assurance
- Frais de remédiation et dépollution	200 000 EUR par année d'assurance
- Biens, documents, résultats et données numériques électroniques (Dommages matériels et immobiliers non volontaires) y compris frais de remédiation	100 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Perfides ou cinquante six	500 000 EUR par annuaire à 200 000 euros
Dom.	
- Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Assurance Logistique / Cyber	
Tous dommages et tiers confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dom.	
- Frais de prévention	60 000 EUR par année d'assurance
- Frais en cas d'absence à la réputation	300 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Personnal Recours	500 000 EUR

La présente assiette d'assurance est valable pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour volonté de que devrait et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Carine BOUCHEM
Directrice des Opérations

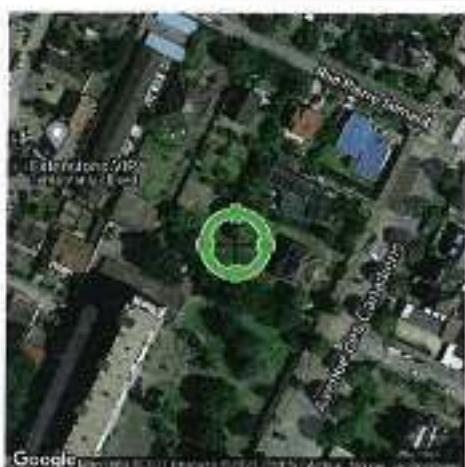
C:\Users\carine.1000\OneDrive - Générali\Bureau\2021\04\2021-04-22-2305911\2021-04-22-2305911.pdf

2/2



Générali, Société anonyme au capital de 49 231 700 euros - Siège social : 10, rue de la Loi - 1000 Bruxelles - 02 669 964 - 02 669 965
 Generali SA, Société anonyme au capital de 49 231 700 euros - Siège social : 10, rue de la Loi - 1000 Bruxelles - 02 669 964 - 02 669 965 Tél.
 Site Internet : www.generali.be - Email : generali.be@axa-assistance.com

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Realisé en commande** par	MEDIA IMMO
Pour le compte de	Dominique CRUEL F/XAVIER LEPESQUE JR
Numéro de dossier	VILLA AMARANTE
Date de réalisation	23/04/2021
Localisation du bien	8 TFR AVENUE DES CANADIENS 78140 LE PETIT-QUELLEY
Section cadastrale	AV 189
Altitude	27.57m
Emplacement GPS	Latitude 48.410520 - Longitude 1.074063
Designation du vendeur	MARIGNAN HES DENCFS
Designation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer A TERRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'état concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS demandé. Ces seules couvrent que les informations de localisation d'informations transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données ESGOL et ESGWS et des fous soient à jour.

Document édité à partir des bases de données BASIAS et BABOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Énergie et du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Surfice de votre Bien des Risques de Pollution des Sol

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sol (ERPS) ?

Conception de cette carte : sites situés à moins de 200m du bien et/ou moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, sites situés au-delà non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Décret : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'article L.125-8 du code de l'environnement, l'outil SIS sera progressivement intégré par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les SolS, plus communément appelés les SIS et venant intégrer à l'ERP.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics limitent de chaque département doivent élaborer et veiller les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2018.

Que propose Média Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des SIS préfectureux rentrés aux SIS, Média Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et renseignées par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

- ➡ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles aboutissant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➡ **BASIAS** : Base de données d'Activités Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et générée par la BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attribués des futurs SIS ?

Le préfet établit la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maire est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes publics. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques à l'échelle cadastrale.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

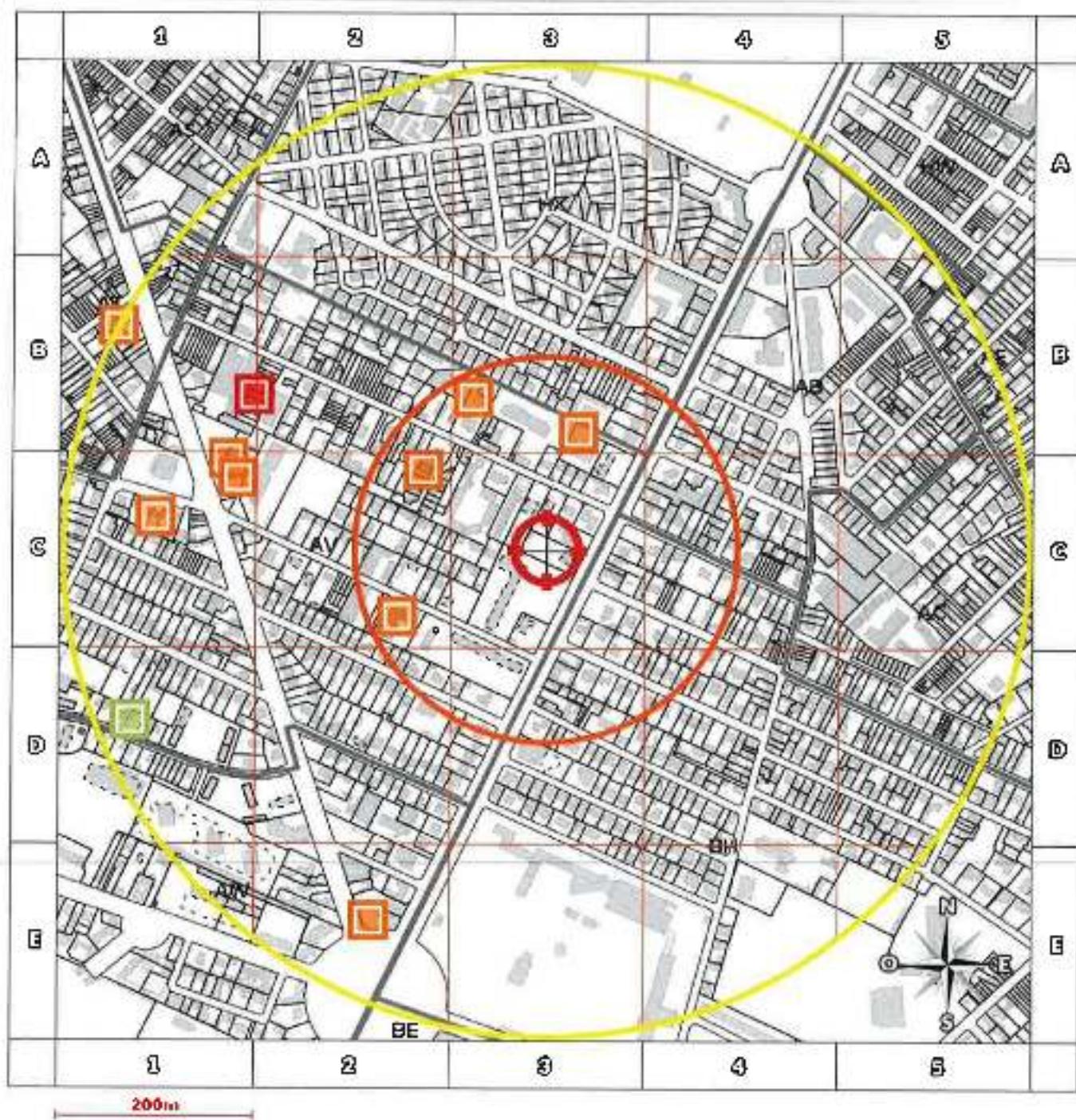
Un site pollué est un site qui, du fait d'activités dépassant ce dechet ou châtiment de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque sanitaire pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques commerciales d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épanchements de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également certains sites des curiosité naturelle dues à des recombines de reliefs et atmosphériques accumulées au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

- » A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le droit de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret).

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASSE : Base de données sites et BOLs pollués tout au long de leur existence
- BASME : un autre type d'bases de données : Anciens Sites Industriels et Activités de Services
- BASME dont l'activité est connue : Base de données d'anciens Sites Industriels et Activités de Services
- BASME dont l'activité est connue : Base de données d'anciens Sites Industriels et Activités de Services
- Emplacement d'un bien
- Zone de 200m autour d'un bien
- Zone de 500m autour d'un bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et renseignés par les piétons.

Chacun de ces piétons est détaillé sur la page suivante grâce à sa localisation et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

Répères	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
83	CHY (Champs d'activités Nord-Ouest)	Carrosserie, zéro d'émission en position sur roches, PVC, cales, quelques jardins privés du secteur, déchets ménagers, déchets verts, ... Graviers, sable et cendres, déchets minéraux.	Pont Serrant, 77 rue LE PETIT-QUEVILLY	121 m
82	THOLET R.	Entrepôt, usine, déchèterie, quartier, décharge, usine, bateaux, bateaux	Pont Serrant, 100 rue LE PETIT-QUEVILLY	148 m
29	LE PETIT-QUEVILLY ET BRETELLE STE / ZK Site LEROUX/URS PARKER	Entrepôt, usine (entrepôt, imprimante...)	Couvent, 10° rue d LE PETIT-QUEVILLY	161 m
85	PERQUET (ex M. Normand ancien camer)	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.D.S.) Décharge de déchets Industriels spéciaux (D.D.S.) Décharge et stockage des déchets non dangereux dont les matières minérales (M.M.) et d'ordures	Pont Serrant, 100 (ancienne route à Bœuf) LE PETIT-QUEVILLY	179 m

Répère	Nom	Activité des sites située de 200m à 600m	Adresse	Distance /Environnement
G1	ESSO STANLEY station de vente ESSO	Commerce de gros, de détail, de denrées alimentaires en magasin spécialisé (station-service de forte capacité de stockage)	11 Novembre, 50 bd du LE PETIT-QUEVILLY	324 m
H1	SAINTE-MARIE AUTO-CASSE/ ex SAM (ex des Apparts + Kaderneux)	Chaudronnerie, menuiserie, démantèlement d'usines, réparation de matériels mécaniques recyclables (carrosserie, caisse métal, charpente métallique)	11 Novembre, 27-31 bd du LE PETIT-QUEVILLY	326 m
G1	SHELL FRANCHISE SP station service SHELL	Commerce de gros, de détail, de denrées alimentaires en magasin spécialisé (station-service de forte capacité de stockage)	11 Novembre, 81 bd du LE PETIT-QUEVILLY	339 m
G1	BILLARD ET SONS SA	16 longue ou d'échets incinérés spéciaux (DISA)	au niveau extérieur comprenant les rues Géronde, A. Feller et R. Duval LE PETIT-QUEVILLY	362 m
H1	LAVAGE automobile service	Commerce de gros, de détail, de denrées alimentaires en magasin spécialisé (station-service de forte capacité de stockage)	11 Novembre, av du LE PETIT-QUEVILLY	419 m
H1	STEC chauffage	Dépôt de liquides inflammables (DLI), Production et distribution de vapeur (chauffage et climatisation)	Paul Léonard, 16 LE PETIT-QUEVILLY	461 m
H1	STE BOSSEUR		101, rue Paul LE PETIT-QUEVILLY	486 m

Nom	Activité des sites non licenciés	Adresse
MAIL INSA Projet dédié sur les Tox de la Sénia	Décharge de déchets industriels spéciaux (DS)	Site de la Sénia LE PETIT-CLEVILLY
MALETRA (ex SA Matériaux plastiques tendant à l'autoconstruction)	Décharge de déchets industriels spéciaux (DS)	plantes portant la Sénia (plastique recyclé) LE PETIT-CLEVILLY
PAULIN POLYMIKE	Blanc & Béton réutilisé (gypse, déchets minéraux et résidus de ciment) commercialisé par le Comité de plébiscite (CPB), planification et fonctionnement central, financement local, mise en œuvre	Bouef, 2 route d' LE PETIT-CLEVILLY
PILOMEX (ex SA PILOMEX) ex Exo d'Environnement des Hautes-Alpes	Raffinerie, fabrication et commercialisation de produits chimiques chimiques minéraux	Citrona, rue d' LE PETIT-CLEVILLY
SAUVE MATERIALE ET COMMERCIALE ex Réservoir Plastique, ex Plastique Noyau	Fabrication et vente de diverses dérivées et produits dérivés	Sauveterre, route de LE PETIT-CLEVILLY
COOPERATIF COOPAGRI (Société d'Exploitation Agricole) SIC DAMENING (ex SA DÉCHETTEUR DE GOMME) ex Agro	Fabrication et distribution en vrac et en sachet et conditionné déchets de lait, sous-entretien (D.L.U.), Production et distribution de vrac et conditionné et conditionné	Tablet Excel, ZAC LE PETIT-CLEVILLY
ROGER ET CIE	Fabrication et distribution en synthétique (fil et bâche) et sous forme de coussinets et de tapisseries... Fabrication, et selon le stockage demandé, de pneus usagés (épuisement, toutes sortes de pneus synthétiques...)	16, Avenue du 14 Juillet LE PETIT-CLEVILLY
MARINA (ex Isart)	Génération, utilisation, maintenance et surveillance	Projet Isart, 16 route nationale Traversée de la route de l'autoroute LE PETIT-CLEVILLY
POUGIER	Fabrication, fusion, séparation, gommage, filtre, aspiration, tirage	en recherche de qualité, production LE PETIT-CLEVILLY
L-HOPPY (ex comex)	Collecte et recyclage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge à 100% déchèterie). Décharge de déchets industriels spéciaux (DS), remise en état des déchets industriels spéciaux (DS)	Mordoré (Colline), prévention et éducation LE PETIT-CLEVILLY
HOMO-DOM	Fabrication et vente de produits d'ingénierie métallique	LE PETIT-CLEVILLY
SEZUN - THOREL (ex Usine Cheminée)	Imprimante à cuire ou application de couleurs et vernis	LE PETIT-CLEVILLY

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commandite** par	Media Immo
Pour le compte de	DOMINIQUE GRUEL / XAVIER LEPESOLEUR
Nom du dossier	VEFA VILLA AMARANTE
Date de notification	23/04/2021
Localisation du bien	8 TER AVENUE DES CANADIENS 76140 LE PETIT QUEVILLY
Section cadastrale	A/IV 189
Altitude	27,57m
Données GPS	Latitude 49.415326 - Longitude 0.074963
Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	

REPRÉSENTATION

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions Régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (RFV-CO, IPPC, Silo, Gantier, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la fiche technique des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Les bases contiennent les installations soumises à autorisation ou à un régime en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité. Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert inclinées dans l'indicateur.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation dépend en effet de l'ICPE est variable. Elles peuvent être basées sur le Code de la commune concernée, à l'adresse postale, et leurs coordonnées précises sur leur valeur initiale.

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, à TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'Etat.

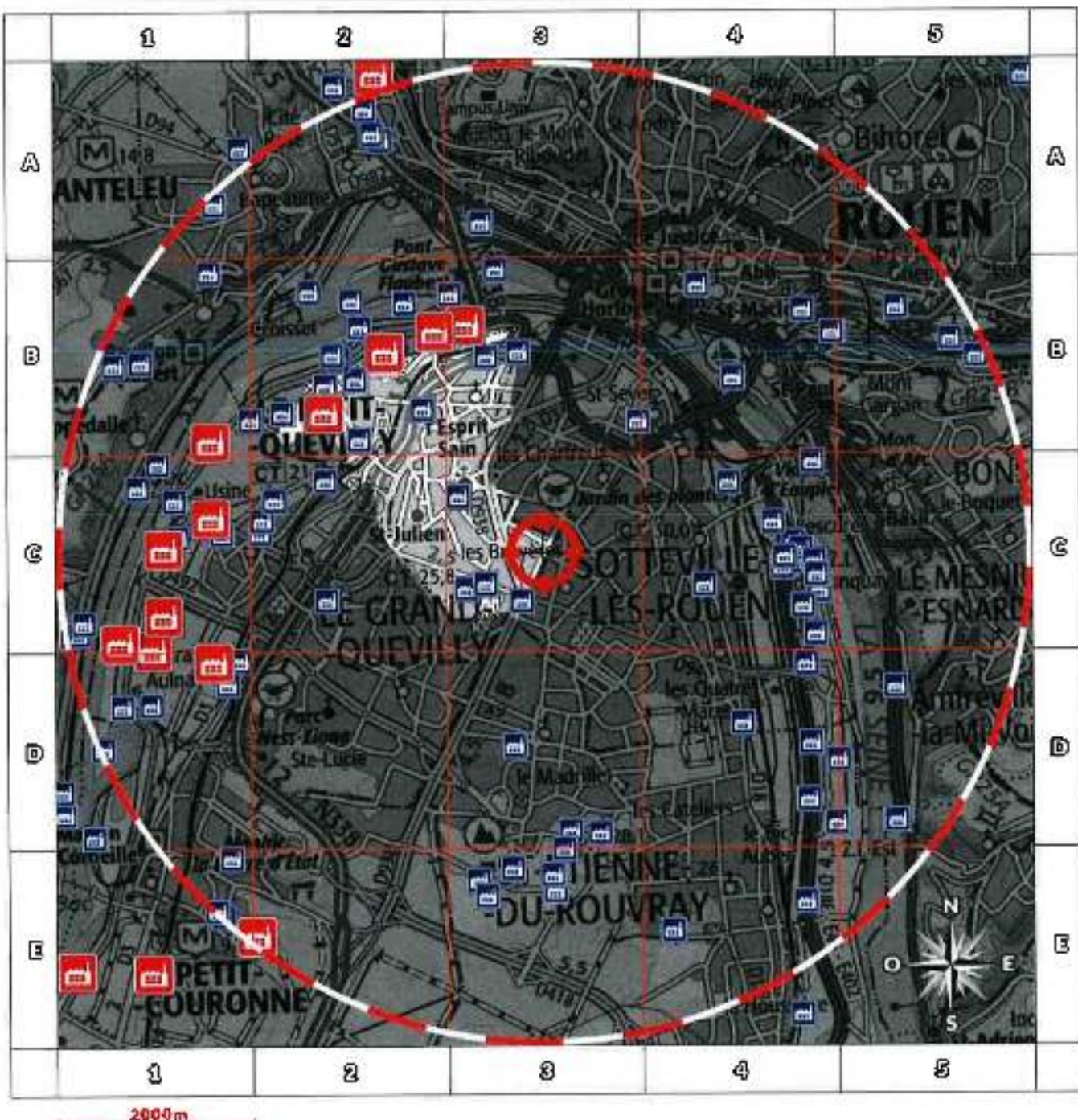
** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien souhaitées ne soient pas divulguées et que les informations relatives aux lettres bâties ne deviennent publics.

BONNAIRE

Synthèse des installations classées pour la Protection de l'Environnement.
 Cartographie des ICPE
 Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de LE PETIT QUEVILLY



- Zone Sèche
- Zone des Sèches
- Odeur
- Enlacement du bien

- Bétiage de porc
- Bétiage de bovin
- Bétiage de volaille
- Point de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des installations Classées pour la Protection de l'Environnement à moins de 500m du bien représentée par les pictos ■, ■, ■, ■ et ■.

Chaque de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de LE PETIT QUEVILLY

Répère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Savoir Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 800m du bief					
B2	Géodonneur Précise	DEFI GUYZ ENTRANGE SERVICES	4, rue Paul Léonard 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B3	Géodonneur Précise	NOA-LA	4442 route Rouen 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B4	Demande de la commune	METROPOLE ROUEYRÉVANNE	2, rue de la République 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir OUI
B5	Centre de la commune	IPODES	2, rue des Pois 5, Allée de l'Industrie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B6	Centre de la commune	EU-AUTO PIECES (ex BAGUET)	10bis, rue Bougat de Pelté 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B7	Centre de la commune	PAMELLE & STAL	2, rue du Maréchal Gallieni 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B8	Valeur initiale	UNIVAR (ex. L'usine en verre)	126 rue de la Mairie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Savoir NON
B9	Demande de la commune	ROBATEL	65 rue Rouget de l'Isle 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Savoir NON
B10	Centre de la commune	LA SUD DE FRANCE PNE FRANÇAISE	74 rue du Président J.F. Kennedy 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Savoir NON
B11	Géodonneur Précise	MAQUIS VIBRÉNAUX	12-18 rue Blanche Dolé 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Enregistrement	Non Savoir NON
B12	Géodonneur Précise	RESSORTIS MASSÉLIN	53, boulevard Charles Giscard d'Estaing 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Enregistrement	Non Savoir NON
B13	Géodonneur Précise	TRANSPORTS LUCAS SAS	2, rue des Pois 25, BP 292 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité Autorisation	Non Savoir NON
B14	Valeur initiale	LEMEACEL	70, rue de la Mairie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Savoir NON
B15	Géodonneur Précise	BACHELET-BONNEDON SAS	2, rue des Pois 12, rue de l'Américaine Mire 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Savoir NON
B16	Valeur initiale	SIORÉ	42, boulevard Stendhal, Quétigny BP 261 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Savoir NON
B17	Géodonneur Précise	RUBIS TERMINAL	1, rue de l'Américaine Mire 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation avec surveillance	Non Savoir OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Savoir Priorité Nationale
ICPE situés à plus de 800m du bief			
Aucun ICPE à plus de 800m du bief sur la commune LE PETIT QUEVILLY			

Descriptif des risques

Extraire des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Geoportail.gouv.fr](https://www.geoportail.gouv.fr)



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Coordonnées GPS :
Longitude = 1.074963
Latitude = 49.415326



Informations sur la commune

Nom : LE PETIT-QUEVILLY

Code INSEE : 76498

Code Postal : 76140

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Département : SEINE-MARITIME

Nombre d'arrêts de catastrophes naturelles : 8

Région : NORMANDIE

Population à la date du 21/06/2018 : 21 898

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Cyclones



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme
-- TRES FAIBLE



Sites Inventaires BASIAS



Installations industrielles

Inondations

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'inondations - TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



Nom du TRI	Axes	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordinateur de zonage	Arrêté stratégique local	Arrêté préfectoral partées prenantes	Arrêté d'approbation de la notice locale	Arrêté IHU national
ROUEN LOUVIERS-AUSTREBERTHE	Inondation, inondation - Par ruissellement et coulée de boue, inondation - Par submersion marine marine - Par une crue à débordement lent de cours d'eau, inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	La Seine, L'Aubette, L'Austrebéthe, Le Cailly, La Robine, L'Eure	27/11/2012	31/03/2016	08/12/2014		06/11/2012

Inondations (suite)

Informations historiques sur les inondations

1 événements historiques d'inondations sont identifiés dans la commune

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
20/11/1993 27/01/1994	Crue pluviale (temps mortel inclément), rupture d'ouvrage de défense, vague affluente	10-99 morts	Inconnu

Inondations (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et minimiser la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Zones réglementées - PPRN Inondation

- Exemption hors zone d'inondation
- Exemption
- Inondation
- Inondation en rive

PPR	Aéa	Présent le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexe au PLU le	Dépassé / annulé / abrogé le	Raisse
PPRI-Saint-Omer-de-Rouen	Inondation, Par une crue à débordement le long de cours d'eau	23/07/2009		20/04/2009				
PPR-Seine-Rouen ROUEN Mod*	Inondation, Par une crue à débordement le long de cours d'eau	10/12/2012		03/04/2013				760077/20040000

Retrait-Gonflement des sols Argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflement des sols argileux : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflement des sols argileux : Non

Mouvements de Terrain

Un mouvement de terrain n'est pas un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (à force des rejets, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériau ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Oui

Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 mètres autour de votre localisation. Ce rayon a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols et de ses impacts.



LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

Cavités Souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme. La dégradation de ces cavités par effondrement ou effondrement subile, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Oui

La carte représente les cavités présentes autour de votre localisation. Le rayon de 500m a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols dus aux cavités et de ses impacts.



LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 1 - TRES FAIBLE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

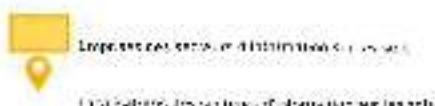


Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS)?

Présence de Secteurs d'Information sur les Solis (SIS) dans un rayon de 1000 m : Oui

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS dans un rayon de 1000 m autour de votre localisation. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.



Installations Industrielles

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Celle-ci est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'Etat en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 3

Les installations industrielles ayant ces effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 57

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiels éléments dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations Industrielles (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Oui

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



PPR	Aire	Prise en le	Enquête le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au P.D.I le	Déportant / annulé / abrogé le	Révisé
Rouen Estuaire	Effet thermique: Effet de surchauffe, Effet froid	03/05/2010	17/12/2013	31/03/2014				
ZP Fert et Grand Quai	Effet thermique: Effet de surchauffe, Effet froid	13/12/2012	10/10/2017	25/01/2018				

Canalisations de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales ou sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Non

Installations Nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaire de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

A LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

Installations Nucléaires

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se dé分解ant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : RSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 1 (faible)

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par FIRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : RSN).



Glossaire

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Décret du 11 octobre 1990 (décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juillet 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) àtant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication. Le décret n° 2004-554 du 9 juillet 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes de du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Définition juridique (source : guide général PPRN)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique : «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causée. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision ministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source : http://www.maitre-nature.fr)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prolongé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé. Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle. Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique). Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maintenir les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qu'il ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Catastrophes Naturelles

Nombre d'arrêts de catastrophes naturelles : 8

Libellé	Code national CATNAT	Début	Fin	Année	Sur la JO du
Inondations et coulées de boue	76PREF19690064	03/08/1997	03/06/1997	12/03/1998	01/01/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19970036	16/08/1997	17/06/1997	01/07/1997	03/07/1997
Inondations et coulées de boue	76PREF19980021	17/07/1997	17/07/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19980022	05/08/1997	06/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19980023	07/08/1997	07/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF20000114	07/05/1999	07/06/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs - séismiques liés à l'activité des volcans	76PREF19990504	25/12/1999	28/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	76PREF20000363	03/07/2005	04/07/2005	02/08/2006	1°/08/2006

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou à l'utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exhaustivité et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comporte peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM renvoie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée indéfinie, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous.

Vous êtes libre de réutiliser «l'Information» :

- Recopier, copier, publier et transmettre «l'Information» ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter «l'Information» à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application, sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» ;
- sa source (à minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Réutilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Réutilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont à vos émotions et pour le confort des utilisateurs et cela n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé au commandement par	Mme Mme
Pour le compte de	DOM NIQUE GRUEL F/XAVIER LEPESQUEUR
Nom du dossier	VILLA VILLA AMARANTE
Date de réalisation	23/01/2021

Localisation du bien	9 TER AVENUE DES CANADIENS 76140 LE PETIT QUEVILLY
Section cadastrale	Av 169
Altitude	27,57m
Données GPS	Latitude 49.416326 - Longitude 1.074063

Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	

* Aéroport Paris Charles de Gaulle (CDG) : 179dB au crâne. C'est alors souvent que les répercussions de l'exposition du bien immobilière par le bruit sont perçues et que les informations obtenues sur les niveaux de bruits des avions sont d'ordre.

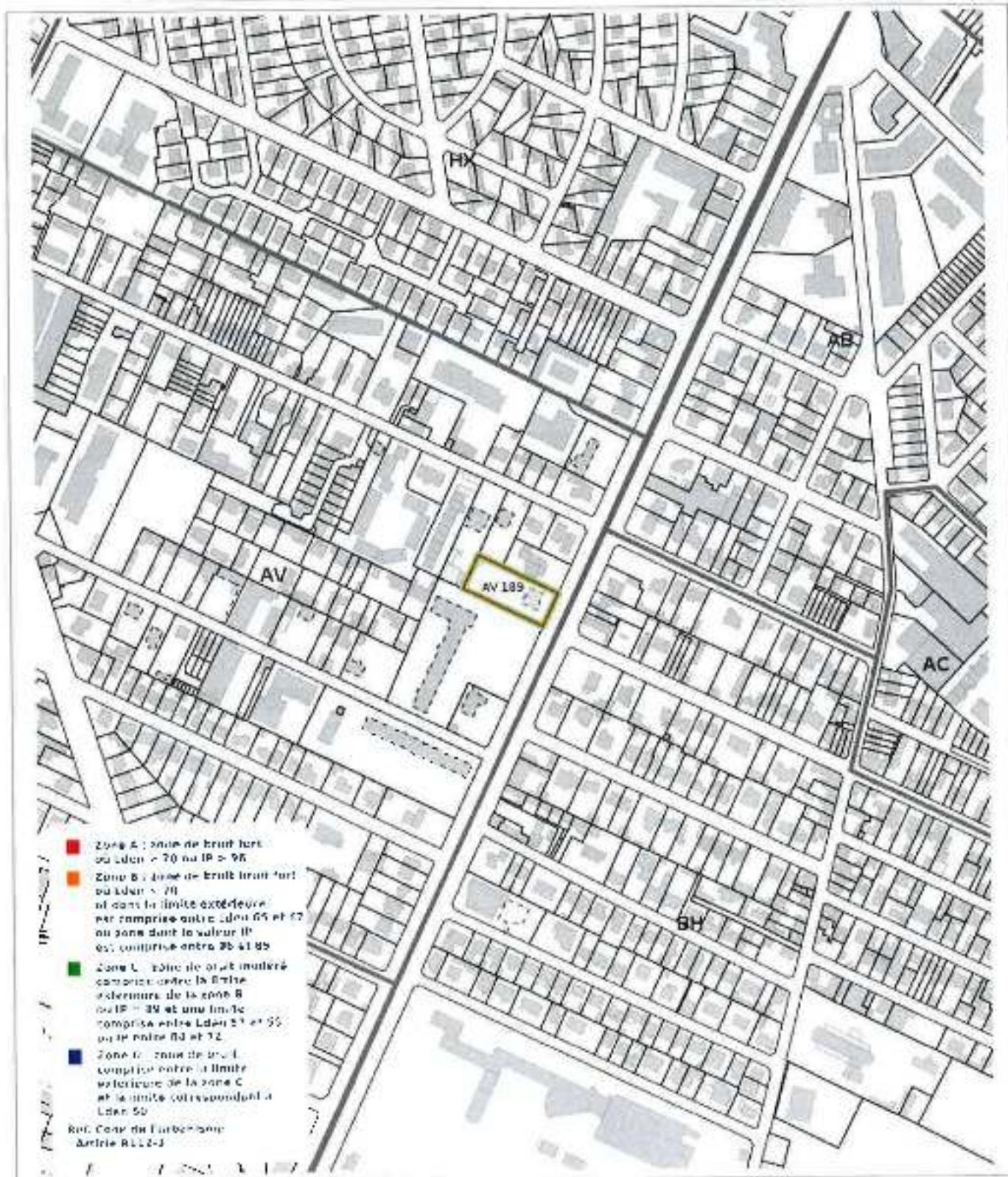
EXPOSITION D'UN IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Nombre total	Av 169
--------------	--------

SOMMAIRE

Généralités sur les Etats des Nuisances Sonores Aériennes
Informations sur la commune (commune, code postal, etc.)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aviations.

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRÉSCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AÉRODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements accessoires à l'activité de l'aérodrome, hôtels et voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et artisanal	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Équipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelle non groupées			si secteur d'accès déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accès	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (notamment... logements résidentiels de l'usine)				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension majeure ou de reconversion d'une construction existante	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accès d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain pour permettre le recyclage d'un quartier ou village existant		si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores		

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

